56120-FS.pdf

ATOM ULTRA COMPACT LESSIVE
Code: 130162

Version: 4 Révision: 02/03/2015 Revisión précédente: 09/12/2014 Date d´impression: 02/03/2015

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L´ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: ATOM ULTRA COMPACT LESSIVE
Code: 130162

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:
Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [_] Industriel [X] Professionnel [_] Consommation
Détergent pour le lavage de vêtements.
Utilisations déconseillées:
Ce produit n´est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d´utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme ´Utilisations prévues ou identifiées´. Si votre utilisation n´est pas couverte, s´il vous plaît contactez le fournisseur de cette fiche de données de sécurité.
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation, selon l´Annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Sans restriction.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
GEH
Parc d'Activités des Cortots, 12 rue des Cortots - 21121 Fontaine-Lés-Dijon
Téléphone: 0810 026 826 - www.geh.fr
Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:
e-mail: geh@geh.fr

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D´APPEL D´URGENCE: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Classification selon le Règlement (CE) nº 1272/2008~605/2014 (CLP):
DANGER: Acute Tox. (oral) 4:H302 | Skin Irrit 2:H315 | Eye Dam. 1:H318

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d´exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: Non classé	Acute Tox. (oral) 4:H302 Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318	Cat.4 Cat.2 Cat.1	Ingestion Peau Yeux	- Peau Yeux	Nocive Irritation Lésions graves
Santé humaine:					
Environnement: Non classé					

Classification selon la Directive 1999/45/CE~2006/8/CE (DPD):
Xn:R22 | Xi:R41

Le texte intégral des mentions de danger et les phrases de risque est indiqué dans la section 16.

2.2 ÉLÉMENTS D´ÉTIQUETAGE:

Le produit est étiqueté avec la mention d´arvetissement DANGER en accord avec le Réglement (CE) nº 1272/2008~487/2013 (CLP)

Mentions de danger:
H302 Nocif en cas d´ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280C Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P301+P312 EN CAS D´INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P303+P361+P353-P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l´eau/se doucher. Laver abondamment à l´eau et au savon.
P332+P313 En cas d´irritation cutanée: Consulter un médecin.
P305+P351+P338-P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l´eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501b Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte pour les déchets dangereux ou spéciaux.

Indications additionelles:
EUD011 Ne pas ingérer.

Composants dangereux:
Percarbonate de disodium
Métasilicate de disodium
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)

2.3 AUTRES DANGERS:
Dangers qui n´entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:
Autres dangers physico-chimiques: Una de las propiedades más características y común a todos los peróxidos orgánicos, debido a su estructura química, es que son sustancias relativamente inestables y puede inducirse su descomposición por aumento de la temperatura o contaminación (óxidos, metales incompatibles, materia orgánica, suciedad, etc.). Esta descomposición va acompañada generalmente de la liberación de gases o vapores y de la generación de calor, que si se acumula puede conducir a lo que se conoce como reacción fuera de control o reacción autoacelerada. Precisamente uno de los gases que se produce durante la descomposición es oxígeno por lo que los peróxidos orgánicos son considerados como sustancias comburentes. Esto, unido a que la mayoría son también inflamables o se encuentran diluidos con disolventes inflamables, hace que los incendios de estas sustancias sean uno de los accidentes más graves que se pueden llegar a producir en la industria: comburente y combustible en el mismo compuesto.
Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.
Autres effets néfastes pour l´environnement: Ne contient pas de substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

Adelya, Terre d'Hygiène

56120-FS.pdf

56120-FS.pdf

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:
Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:
Ce produit est un mélange.
Description chimique:
Mélange de produits chimiques.

COMPOSANTS DANGEREUX:
Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d´exemption:

30 < 40 %	Percarbonate de disodium CAS: 15630-89-4 , EC: 239-707-6 DSD: O:R8 | Xn:R22 | Xi:R41 CLP: Danger: Ox. Sol. 2:H272 | Acute Tox. (oral) 4:H302 | Eye Dam. 1:H318	REACH: 01-2119457268-30	Autoclassé < REACH < REACH
10 < 15 %	Carbonate de sodium CAS: 497-19-8 , EC: 207-838-8 DSD: Xi:R36 CLP: Attention: Eye Irrit. 2:H319	REACH: 01-2119485498-19	Indice nr. 011-005-00-2 < ATP12 < REACH / CLP00
2,5 < 5 %	Métasilicate de disodium CAS: 6834-92-0 , EC: 229-912-9 DSD: C:R34 | Xi:R37 CLP: Danger: Met. Corr. 1:H290 | Skin Corr. 1B:H314 | Eye Dam. 1:H318 | STOT SE (irrit.) 3:H335	REACH: 01-2119449811-37	Indice nr. 014-010-00-8 < ATP19 < REACH
2,5 < 5 %	Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10) CAS: 160901-19-9 , EC: Polymer DSD: Xn:R22 | Xi:R41 CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 | Eye Dam. 1:H318 | Aquatic Chronic 3:H412		Autoclassé
< 0,05 %	(R)-p-mentha-1,8-diène CAS: 5989-27-5 , EC: 227-813-5 DSD: R10 | Xi:R38 | R43* | N:R50-53 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | Skin Irrit. 2:H315 | Skin Sens. 1:H317 | Asp. Tox. 1:H304 | Aquatic Acute 1:H400 | Aquatic Chronic 1:H410		Indice nr. 601-029-00-7 < ATP24 < Autoclasificada

*Fragance allergénique, d´après la Directive 2003/15/CE.

Ne contient pas d´autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Stabilisateurs:
Aucun

Référence à d´autres sections:
Pour plus d´informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):
Liste mise à jour par l´ECHA sur 17/12/2014.
Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l´Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune
Substances SVHC candidates à inclure dans l´Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB):
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

Adolya, Terre d'Hygiène

56120-FS.pdf

56120-FS.pdf

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1
4.2

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS ET PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

En cas d´accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l´étiquette). Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention è se proteger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s´il y a une possibilité d´exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d´exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	L´inhalation produit de la toux.	En cas d´inhalation de poussière, retirer le sujet de la zone contaminée et l´amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d´arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau:	Le contact avec la peau produit rougeur et douleur.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l´eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Apliquer une pomade de lanoline. En cas d´éruption cutanée, appeler un médecin.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brulûres profondes graves.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l´eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu´à ce que l´irritation soit descendue. Si possible, alterner le rinçage avec une solution aqueuse d´ascorbate sodique au 5% ou une solution aqueuse de bicarbonate sodique au 2%. Aucune des deux solutions doit avoir plus de 4 semaines. Ne pas appliquer d´huiles. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	Par ingestion, peut causer des irritations dans la bouche, gorge et oesophage.	En cas d´ingestion, demander l´assistance immédiate d´un médecin. S´il y a eu du contact avec la bouche, rincer seulement avec de l´eau abondante. Ne pas tenter de faire vomir. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.3

INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:
Information pour le médecin: Les dommages des détergents et tensioactifs dans les muqueuses intestinales sont irréversibles. Ne pas faire vomir, mais effectuer un lavage d´estomac après avoir fait une addition de dimethicone (antimousse).
Antidotes et contre-indications: Il n´est pas connu an antidote spécifique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L´INCENDIE

5.1

MOYENS D´EXTINCTION:
En cas d´incendie dans l´alentour, touts les agents extincteurs son permis.

5.2

DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de soufre. L´exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3

CONSEILS AUX POMPIERS:
Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l´incendie, il serait nécessaire d´utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l´équipement de protection contre l´incendie n´est pas disponible ou n´est pas utilisée, combattre l´incendie d´un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d´incidents chimiques.
Autres recommandations: Refroidir à l´eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d´où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l´incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d´eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D´URGENCE:
Éviter le contact direct du produit. Éviter de respirer les poussières.

6.2

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:
Éviter la contamination d´égouts, d´eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3

MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:
Contenir et recueillir les fuites à l´aide d´un aspirateur de vide ou une brosse humide. Ne pas utiliser de brosses sèches, puisqu´il pourrait se former des nuages de poussière. Ne pas utiliser de draps. L´absorbant imprégné de peroxyde doit se recueillir dans un lieu sur et ne pas être enfermé dans un emballage.

6.4

RÉFÉRENCE À D´AUTRES SECTIONS:
Pour des informations de contact en cas d´urgence, voir la section 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.
Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l´élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

Copyright Terre d'Hygiène

56120-FS.pdf

56120-FS.pdf

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. Ne pas peser dans l´aire de stockage. Éviter des frictions, maniements brusques ou de forts impacts.

Recommandations pour prévenir des risques d´incendie et d´explosion:

Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l´eau savonneuse. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Recommandations pour prévenir la contamination de l´environnement:

Il n´est pas consideré un danger pour l´environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D´UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D´ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Conserver dans un endroit frais. Tenir éloigné des sources de chaleur. Éviter l´incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Conserver le récipient bien fermé. Pour plus d´informations, voir rubrique 10.

Classe de magasin	:	D´après les dispositions en vigueur.
Temps de stockage	:	12. mois
Températures	:	min: 5. ºC, max: 40. ºC

Matières incompatibles:

Conserver à l´écart de agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques, métaux, composés de métaux lourds, matières combustibles.

Type d´emballage:

Selon réglementations en vigueur.

Quantités limites (Seveso III): Directive 96/82/CE~2003/105/CE:

Limite inférieure: 100 tonnes , Limite supérieure: 500 tonnes

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:

Il n´existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l´usage de ce produit.

Adelya, Terre d'Hygiène

56120-FS.pdf

56120-FS.pdf

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L´EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d´exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l´atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l´efficacité de la ventilation ou d´autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d´utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l´exposition par inhalation aux agents chimiques, et l´exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d´orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D´EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE) INRS 2012 - ED 984:

Non établi.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES:

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d´exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d´un limite d´exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d´une organisation d´experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Efects systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d	
Percarbonate de disodium	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Carbonate de sodium	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Métasilicate de disodium	- (a)	6.22 (c)	- (a)	1.49 (c)	- (a)	- (c)

Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
Percarbonate de disodium	5.00 (a)	- (c)	12.8 (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Carbonate de sodium	- (a)	10.0 (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Métasilicate de disodium	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)

Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.
(-) - DNEL non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).

Adelya, Terre d'Hygiène

56120-FS.pdf

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:	PNEC Eau douce	PNEC Marin	PNEC Intermittent
- Eau douce, marin et déversements intermitentes:	mg/l	mg/l	mg/l
Percarbonate de disodium	0.0350	0.0350	0.0350
Carbonate de sodium	-	-	-
Métasilicate de disodium	7.50	1.00	7.50
- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l´eau douce et marine:	PNEC STP	PNEC Sédiments	PNEC Sédiments
	mg/l	mg/kg dry weight	mg/kg dry weight
Percarbonate de disodium	16.2	-	-
Carbonate de sodium	-	-	-
Métasilicate de disodium	1000.	-	-
Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:	PNEC Air	PNEC Sol	PNEC Oral
- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l´homme:	mg/m3	mg/kg dry weight	mg/kg bw/d
Percarbonate de disodium	-	-	-
Carbonate de sodium	-	-	-
Métasilicate de disodium	-	-	-

(-) - PNEC non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).

8.2 CONTRÔLES D´EXPOSITION:

MESURES D´ORDRE TECHNIQUE:

Veiller à un nettoyage adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d´un bon système d´extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules en-dessous les limites d´exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire: Éviter l´inhalation de poussières.
Protection des yeux et du visage: Disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation.
Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation. L´utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l´exposition.

CONTRÔLE DE L´EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:
Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l´ambient de travail, on recommande l´utilisation d´équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d´informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l´utilisation, le nettoyage, l´entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:	Protection adéquate pour les voies respiratoires à de faibles concentrations ou incidence à court terme: Masque avec des filtres du type P2 (blanc), avec un pouvoir de rétention moyen, pour particles irritantes ou nocives solides et/ou aérosols (EN143), Fuite vers l´intérieur: 8%, Facteur de protection assigné jusqu´a 10 fois le VLE. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Particle filters must be disposed of when you notice an increase in breathing resistance.
Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants:	# *Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d´utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d´instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.*
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Conseillable. Garder les vêtements de travail sous contrôle et séparés du reste. Ne pas porter les vêtements contaminés à la maison. Laver les vêtements de travail contaminés avant de les utiliser à nouveau.

Risques thermiques:
Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D´EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:
Éviter tout déversement à l´environnement.
Déversements sur le sol: Éviter l´infiltration dans les sols.
Déversement dans l´eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d´eau doit être évité.
Émissions atmosphériques: Éviter la formation de poussière.

Adelya Centre d'Hygiène

56120-FS.pdf

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect		
- État physique	:	Solide poussiéreux, granulé.
- Couleur	:	Blanc.
- Odeur	:	Caractéristique, agréable.
- Seuil olfactif	:	Non disponible (mélange).
Valeur pH		
- pH	:	11. ± 0.5 10 g/l à 20ºC
Changement d´état		
- Point de fusion	:	Non disponible
- Point initial d'ébullition	:	Non applicable
Densité		
- Densité relative	:	# *0.82 ± 0.1* à 20/4ºC Relative eau
Stabilité		
- Température décomposition	:	Non disponible
Viscosité:		
- Viscosité dynamique	:	Non applicable (solide).
Volatilité:		
- Tension de vapeur	:	Non applicable
Solubilité(s)		
- Solubilité dans l´eau:	:	Soluble
- Solubilité dans les graisses et les huiles:	:	Non disponible
Inflammabilité:		
- Point d'éclair	:	Ininflammable
- Température auto-inflammation	:	Non applicable (il mantient pas la combustion).

Propriétés explosives:
Non disponible.
Propriétés comburantes:
Non classé comme produit comburant.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

- Non volatiles	:	100. % Poids
- Oxygène péroxydique disponib.	:	# *4.59* % OO

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d´informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l´environnement, voir rubriques 7 et 12.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ:
Corrossion pour les métaux: Peut être corrosif pour les métaux.
Proprietés pyrophoriques: In n´est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:
Stable dans les conditions de stockage et d´emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:
Possible réaction dangereuse avec agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques, métaux, composés de métaux lourds, matières combustibles. Il faut un soin spécial en toute circonstance, pourqu´il n´y aie pas un contact direct avec des accélérateurs, étant donné qu´il peut arriver une décomposition violente ou même une explosion.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:
Chaleur: Tenir à l´écart de sources de chaleur, puisqu´il pourrait se produire un tassement du matériel. Cette preparation est raisonnablement stable à température ambiante (environ 20ºC). Cependant, à températures supérieures il y a lieu une réaction de décomposition éxothermique. Dans le cas où la décomposition agisse si vite que la chaleur se dissipe seulement partiellement, il y aura un incrément accéléré de la température du produit, résultant à la fin en une décomposition autoaccélérée du peroxyde organique. En dépendant des circonstances, par exemple: la quantité, le degré de confinement, etc.., il peut y avoir une intense décomposition, autoignition et même une explosion.
Lumière: Éviter l´incidence directe de radiation solaire, étant donné qu´elle pourrait produire une augmentation de la température, et donc un danger de décomposition du peroxyde.
Air: Non applicable.
Pression: Non applicable.
Chocs: Non applicable.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:
Conserver à l´écart de agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques, métaux, composés de métaux lourds, matières combustibles.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:
Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxygène, oxydes de soufre. Les vapeurs produites par décomposition étant inflammables, n´importe qu´elle source d´ignition peut provoquer un incendie.

Edena, Terre d'Hygiène

56120-FS.pdf

56120-FS.pdf

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification toxicoloqique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) nº 1272/2008~605/2014 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels :	DL50 (OECD 401) mg/kg oral	DL50 (OECD 402) mg/kg cutanée	CL50 (OECD 403) mg/m3.4h inhalation
Percarbonate de disodium	1034. Rat	> 2000. Lapin	
Carbonate de sodium	2800. Rat	> 2000. Lapin	
Métasilicate de disodium	1153. Rat	> 5000. Rat	> 2060. Rat
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)	> 300. Rat	> 2000. Lapin	
(R)-p-mentha-1,8-diène	5600. Rat	> 2000. Lapin	

Dose sans effet observé
Non disponible
Dose minimale avec effect observé
Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D´EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d´exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Inhalation: Non classé	ETA > 5000 mg/m3	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Cutanée: Non classé	ETA > 2000 mg/kg	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Oculaire: Non classé	Non disponible	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
Ingestion:	ETA : 1435. mg/kg	Cat.4	# *NOCIF: Nocif en cas d´ingestion.*

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Corrossivité/irritation cutanée:	Peau	Cat.2	IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.
Lésions/irritation oculaire graves:	Yeux	Cat.1	LÉSIONS: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Danger par aspiration: Non classé	-	-	Non applicable (solide).

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):
Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:
Effets cancérigènes: N´est pas considéré comme un produit cancérigène.
Génotoxicité: N´est pas considéré comme un produit mutagénique.
Toxicité pour la reproduction: N´est pas perjudiciable pour la fertilité. N´est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.
Effets via l´allaitement: Il n´est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Adelya, Terre d'hygiène

56120-FS.pdf

56120-FS.pdf

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification écotoxicoloqique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) nº 1272/2008~605/2014 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

Acute toxicity in aquatic environment de composants individuels :	CL50 (OECD 203) mg/l.96heures	CE50 (OECD 202) mg/l.48heures	CE50 (OECD 201) mg/l.72heures
Percarbonate de disodium	71. Poissons	4.9 Daphnie	7.7 Algues
Carbonate de sodium	320. Poissons	265. Daphnie	
Métasilicate de disodium	210. Poissons	1700. Daphnie	207. Algues
(R)-p-mentha-1,8-diène	0.72 Poissons	0.69 Daphnie	150. Algues

Concentration sans effet observé
Non disponible
Concentration minimale avec effet observé
Non disponible

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

Biodégradabilité: Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation 648/2004/CE sur les détergents: Biodégradation finale en aérobiose > 60% dans les 28 jours. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournis à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Biodegradation aérobique de composants individuels :	DQO mgO2/g	%DBO5/DQO 5 dias 14 dias 28 dias	Biodegradabilité
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)			Facile
(R)-p-mentha-1,8-diène	3288.		Non facile

Hydrolyse: Non disponible.
Photodégradabilité: Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

Bioaccumulation de composants individuels :	logPow	BCF L/kg	Potenciel
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)			Non bioaccumulable
(R)-p-mentha-1,8-diène	4.38	361. (calculée)	Fort

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible.

12.5 RÉSULTATS DE L´EVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:

Potentiel d´appauvrissement de la couche d´ozone: Non disponible.
Potentiel de formation photochimique d´ozone: Non disponible.
Potentiel de réchauffement climatique: Non disponible.
Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

Adenya Terre d'Hygiène

56120-FS.pdf

56120-FS.pdf

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L´ÈLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: Directive 2008/98/CE:
Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l´égout ou dans l´environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d´emballages souillés: Directive 94/62/CE~2005/20/CE:
Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement,)en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit. Ne jamais utiliser à nouveau un emballage ayant contenu des peroxydes.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:
Décharge officiellement autorisée, en accord avec les règlementacions locales.

Adelya, Terre d'Hygiène

56120-FS.pdf

56120-FS.pdf

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU: Non applicable

14.2 NOM D´EXPÉDITION DES NATIONS UNIES: Non applicable

14.3
14.4

CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D´EMBALLAGE:

Transport par route (ADR 2013) et
Transport par chemin de fer (RID 2013):
Non réglementé

Transport voie maritime (IMDG 36-12):
Non réglementé

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2013):
Non réglementé

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):
Non réglementé

14.5 DANGERS POUR L´ENVIRONNEMENT:
Non applicable (non classé comme dangereux pour l´environnement).

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L´UTILISATEUR:
S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d´accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure. Conserver a l´écart des denrées alimentaires.

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L´ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:
Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D´ENVIRONNEMENT:
Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation: Voir la section 1.2

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Avertissement tactile de danger: Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Législation spécifique sur les détergents:
Applicable d´après le Règlement (CE) nr. 648/2004~907/2006 relatif aux détergents. Contient agents de surface anioniques < 5 %, agents de surface non ioniques < 5 %, agents de blanchiment oxygénés > 30 %, savon < 5 %, enzymes < 5 %, azurants optiques < 5 %, parfums < 5 %, LIMONENE. Ne pas ingérer.

AUTRES LÉGISLATIONS:
Non disponible

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:
Non applicable (mélange).

Adelya, Terre d'Hygiène

56120-FS.pdf

56120-FS.pdf

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE Á LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Réglement (CE) nº 1272/2008~790/2009 (CLP), Annexe III:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H272 Peut aggraver un incendie: comburant. H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 Nocif en cas d´ingestion. H304 Peut être mortel en cas d´ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de risque en accord la Directive 67/548/CEE~2001/59/CE (DSD), Annexe III:

R8 Favorise l´inflammation des matières combustibles. R10 Inflammable. R22 Nocif en cas d´ingestion. R34 Provoque des brûlures. R36 Irritant pour les yeux. R37 Irritant pour les voies respiratoires. R38 Irritant pour la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l´environnement aquatique.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l´interpretation des fiches de donnés de sécurité et l´étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

· European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
· Access to European Union Law, http://eur-lex.europa.eu/

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

· REACH: Réglément concernant l´enregistrement, l´évaluation et l´autorisation des substances chimiques.
· DSD: Directive sur les Substances Dangereuses.
· DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses.
· GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
· CLP: European regularion on Classificatin, Labelling amd Packaging of substances and chemical mixtures.
· EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
· ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
· CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
· UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
· SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
· PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
· mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
· COV: Composés Organiques Volatiles.
· DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
· PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
· LD50: Dose létale, 50 pour cent.
· LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
· ONU: Organisation des Nations Unies.
· ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
· RID: Réglement international concernant le transport des merchandises dangereuses par chemin de fer.
· IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
· IATA: International Air Transport Association.
· ICAO: International Civil Aviation Organization.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l´Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l´Annex I du Règlement (UE) nr. 453/2010.

HISTOIRE:	Révision:
Version: 3	09/12/2014
Version: 4	02/03/2015

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécutité précédente:

Les possibles chamgements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécutité par une marque # en colour rouge et en italique.

Les conditions de travail de l´utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l´état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d´autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l´utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Adolya, Terre d'Hygiène

56120-FS.pdf